



Probleme suite a une succession

Par **garreau**, le **16/02/2009** à **16:08**

bonjour,

je m'appelle alain garreau est je voudrais vous exposer mon problème

Voilà mon père est décédé il y a maintenant 4ans,

à son décès avec mon frère et mes deux soeurs nous avons rédigé et signé un protocole d'accord comme quoi je pouvais rester dans la maison familiale si je payer la taxe foncière, d'habitation, l'edf; l'eau, et il fallait que je m'occupe du terrain et de la maison chose que j'ai effectué avec grand plaisir. Vers 2007 ils m'ont réclamé un loyer de 600euro/mois que j'ai payer sans rien dire. Seulement maintenant ils me reclament un arriéré de loyer depuis 2005 alors qu'il ne figurait pas sur le protocole signé.

J'aimerais savoir si ils ont le droit de me reclamer cet argent?

quel droit ai-je de mon côté? je ne sais pas comment agir car ils refusent de signer la succession si je ne leur verse pas cet argent.

Dans l'attente d'une réponse de votre part,
veuillez accepter mes sincères salutations

mr garreau

je tiens à vous dire que se que vous faites bénévolement et formidable merci